



---

Lors de la réunion de son Conseil à Mondorf-les-Bains le 16 juin 2007, le CPME a adopté la résolution suivante : **Remarques du Comité Permanent des Médecins Européens à la communication sur une stratégie de l'Union européenne pour aider les États membres à réduire les dommages liés à l'alcool.** (en référence au document CPME 2007/029 Final EN/FR)

---

## **Remarques du Comité Permanent des Médecins Européens à la communication sur une stratégie de l'Union européenne pour aider les États membres à réduire les dommages liés à l'alcool.**

Le Comité Permanent des Médecins Européens (CPME) salue chaleureusement les efforts que déploient *les institutions européennes* pour réduire les répercussions négatives de l'alcool sur la santé et la société. En octobre 2006, la Commission européenne a publié une communication sur *une stratégie de l'Union européenne pour aider les États membres à réduire les dommages liés à l'alcool*, laquelle a été suivie par des conclusions du Conseil sur le sujet. Ces activités sont le signe d'une prise de conscience croissante en Europe des impacts négatifs de l'alcool sur la santé et le bien-être social des individus ainsi que d'une volonté plus marquée des sociétés de résorber ces problèmes.

*Le CPME renvoie à sa déclaration sur la Réduction de l'impact de l'alcoolisme sur la santé et la société dans le monde (approuvée en octobre 2006) et souhaite apporter la contribution suivante aux actions que doivent entreprendre les États membres de l'UE et la Commission pour réduire les dommages liés à l'alcool. Les commentaires ci-dessous sont présentés en respectant la structure de la communication de la Commission. Les politiques et actions proposées sont présentées en **gras**.*

### Arguments en faveur d'une action

Dans l'ensemble, 4% de la charge de morbidité et 3,2% de tous les décès dans le monde sont imputables à l'alcool. Il existe une relation de causalité entre la consommation d'alcool et plus de 60 types de maladies et blessures, dont les accidents mortels de la route. Outre les nombreux effets chroniques et aigus sur la santé, la consommation d'alcool a également d'importantes répercussions sociales, mentales et émotionnelles négatives sur les sociétés et les familles.

Il doit être reconnu que les tendances, le contexte et le degré général de consommation d'alcool influencent la santé de la population dans son ensemble. Les habitudes de consommation dangereuse font partie des principales causes sous-jacentes de maladies, de blessures, de violence – en particulier domestique, de handicaps, de problèmes sociaux et de décès prématurés. Elles sont par ailleurs

liées à une mauvaise santé mentale et contribuent aux inégalités sociales et sanitaires.

L'alcool ne peut être considéré comme une boisson ou un bien de consommation ordinaire. Il s'agit en effet d'une drogue aux effets psychologiques, médicaux et sociaux ravageurs à cause de sa toxicité physique, de l'ivresse et de la dépendance. De plus en plus de preuves attestent que la vulnérabilité génétique à certaines formes d'abus d'alcool est un facteur de risque chez certaines personnes.

Les buveurs excessifs et ceux en proie à des problèmes d'alcool voire à une dépendance à l'alcool sont à l'origine de nombreux problèmes consécutifs à une telle consommation. Dans la plupart des pays, la majorité des problèmes imputables à l'alcool au sein de la population sont toutefois associés à une consommation d'alcool nocive ou dangereuse par des buveurs « sociaux » non dépendants, en particulier en cas d'ivresse.

Il convient de limiter la consommation globale d'alcool pour en réduire les effets nocifs. C'est là un objectif à prendre en compte dans toutes les politiques mises en œuvre dans la société. Les solutions de réduction de la consommation d'alcool les plus efficaces sont le contrôle des prix, de la disponibilité et de la publicité. L'accent doit être mis en particulier sur la consommation d'alcool des mineurs, les répercussions de la consommation d'alcool sur les tierces parties ainsi que l'impact d'une telle consommation sur la conduite.

#### *Protection des jeunes, des enfants et de l'enfant à naître*

Les pays européens enregistrent une forte augmentation de la consommation chez les jeunes adultes et chez les enfants de plus de 10 ans. De plus en plus de preuves scientifiques démontrent les effets nocifs d'une consommation d'alcool avant l'âge adulte sur les facultés mentales, cognitives et sociales des jeunes. Les personnes consommant de l'alcool avant d'avoir atteint une maturité physiologique ont plus de chances d'être victimes d'une dépendance à l'alcool à l'âge adulte ainsi que de problèmes connexes. Relever l'âge auquel les adolescents se mettent à boire et diminuer le taux de consommation limitent le risque de dépendance à l'alcool. Les écoles ainsi que les parents/familles ont une part de responsabilité pour former les jeunes dans leur attitude face l'alcool.

Une consommation d'alcool régulière et excessive nuit aux performances scolaires, est susceptible de favoriser une participation à des délits et peut avoir des répercussions négatives sur les performances sexuelles et le comportement. Chez les enfants et adolescents, la consommation d'alcool et les modèles de comportement parentaux et communautaires sont intrinsèquement liés. Dès lors, la lutte contre la boisson chez les mineurs ne peut être traitée sans tenir compte de la société au sens large.

La consommation d'alcool pendant la grossesse peut entraver le développement cérébral et être à l'origine de déficits intellectuels décelables par la suite au cours de l'enfance.

- **Étant donné que les prix sont un moyen très efficace de réduire la consommation d'alcool en général et en particulier chez les jeunes, des taux d'imposition minimums pour tous les produits alcoolisés en Europe doivent être instaurés.**
- **Des horaires de vente limités, un contrôle rigoureux de l'âge légal (18 ans) pour l'achat d'alcool et l'application de licences doivent être mis en œuvre. Les environnements essentiellement réservés aux enfants tels que les écoles, les parcs de divertissement et les halls sportifs ne doivent pas proposer d'alcool.**
- **La législation européenne doit dissuader le développement et le marketing de produits alcoolisés particulièrement attrayants pour les jeunes consommateurs.**
- **Les enfants de moins de 16 ans trouvés en état d'ivresse sur un lieu public doivent soit être ramenés chez eux soit, lorsque leurs parents sont frappés d'incapacité voire ne peuvent être joints, être remis entre les mains des autorités sociales. Le cas échéant, des soins de santé de courte durée doivent être proposés.**
- **Une formation devrait être intégrée dès l'école comme mesure de prévention contre l'alcoolisme.**

#### Réduction des blessures et des décès de la route liés à l'alcool

Le risque d'accidents de la route augmente proportionnellement à la concentration d'alcool dans le sang du conducteur. La réduction de la consommation globale d'alcool et l'application effective de limites aux taux d'alcoolémie contribuent à la prévention des blessures et des décès de la route. Plus tard les gens se mettent à boire et plus les risques d'accidents de la route sont réduits.

- **Le CPME propose d'établir comme règle générale dans tous les états membres de l'UE que la concentration maximale autorisée d'alcool dans le sang au volant ne dépasse pas 50mg/100ml.**
- **Le CPME note que certains États membres ont fixé une alcoolémie maximale inférieure et il encourage l'attitude selon laquelle boire et conduire sont absolument incompatibles.**
- **Le CPME soutient même une politique stricte d'« alcool zéro au volant ».**

#### Prévention des dommages liés à l'alcool chez les adultes et réduction de l'impact négatif sur le lieu de travail

L'alcool provoque des dégâts indirects chez les personnes qui n'en consomment pas. La violence et l'abus en milieu familial sont souvent des conséquences d'une consommation excessive d'alcool. Il convient de se préoccuper surtout des familles

dans lesquelles les enfants sont exposés à des problèmes sociaux et de santé imputables à une forte consommation d'alcool de leurs parents.

Travailler sous l'influence de l'alcool augmente la probabilité des accidents et blessures. Elle nuit par ailleurs à la productivité. Il convient donc de prêter attention à la disponibilité des informations relatives aux dégâts causés par l'alcool. Il serait bon d'adopter sur le lieu de travail des programmes orientant les personnes sujettes à l'alcoolisme ou à d'autres problèmes connexes vers une aide médicale.

- **Afin de limiter la disponibilité de l'alcool, les États membres doivent avoir le droit de restreindre les quantités d'alcool importées par des individus étant donné que celles-ci ne peuvent être considérées comme un bien de consommation ordinaire.**
- **Les États membres doivent avoir le droit de limiter les activités promotionnelles liées aux produits alcoolisés.**
- **Les professionnels de la santé doivent encourager leurs patients à se faire traiter, les aider à trouver des opportunités de réhabilitation et proposer un soutien continu en ce compris un suivi après la réhabilitation. La communauté doit contribuer à leur rétablissement et éviter la stigmatisation des patients. Un dépistage, des traitements brefs et un traitement adéquat doivent être prévus pour les alcooliques.**

*Informar, éducar et sensibilizar à l'impact d'una consumação d'alcool nociva ou dançerosa e a uma consumação apropriada*

- **Les autorités de la santé doivent recueillir des données fiables et des preuves dans des études sur la consommation d'alcool et les dégâts causés par ce dernier. Ces informations sur les répercussions de l'alcool sur la santé doivent être diffusées à grande échelle. L'éducation est vital pour que la population comprenne les tenants et aboutissants et adhère à des politiques restrictives.**
- **Il doit être recommandé d'apposer des étiquettes d'avertissement sur les emballages.**

*Développer, contribuer à et gérer une base de données probantes commune*

Pour traiter la question des dégâts causés par la consommation d'alcool, un contrôle efficace des troubles dus à une forte consommation d'alcool s'impose. Des interventions opportunes sont elles aussi nécessaires pour inciter les buveurs à haut risque à modérer leur consommation.

1. **Les professionnels de la santé doivent discuter avec leurs patients de leur consommation d'alcool et utiliser ces informations en conséquence.**

- 2. L'alcool doit systématiquement être renseigné dans les dossiers des patients s'il est à l'origine d'un accident grave ou d'une maladie chronique.**
- 3. Il faut promouvoir un comportement responsable par rapport à l'alcool au près des jeunes de moins de 16 ans.**